

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/10/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Philippe RATEL
Chef du Service SEU

**Direction de l'Économie, de la Vie Locale
et du Développement des Territoires**

Service du Développement Économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 2010-21- SEU

PORTANT NOMINATION DU
PRESIDENT DELEGUE au sein de la Commission
Départementale d'Aménagement Commercial

Colmar, le 12 OCT. 2010

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° E1-2008 du Conseil Général du Haut-Rhin du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil Général ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Daniel WEBER, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'examen du dossier portant sur la création d'un magasin à l'enseigne Leroy Merlin à MORSCHWILLER le BAS.

ARTICLE 2 :

Monsieur Daniel WEBER est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles GUTTNER